

Taxe d'apprentissage 2024

Organismes participant au service public de l'orientation tout au long de la vie

Formulaire de demande d'habilitation à percevoir des subventions au titre du solde de la taxe d'apprentissage

Date limite de dépôt des dossiers : 31 décembre 2023

A retourner uniquement par voie électronique à la Région Hauts-de-France :
regionDFPorientation@hautsdefrance.fr

Conditions relatives à la collecte de la Taxe d'apprentissage

La loi du 5 septembre 2018 relative à « la liberté de choisir son avenir professionnel » a réformé les dispositions régissant la taxe d'apprentissage en conservant le principe d'affectation des fonds par les entreprises à des établissements éligibles au titre du solde de la taxe d'apprentissage.

Deux listes régionales de bénéficiaires sont publiées annuellement :

- l'une élaborée par l'État, listant les formations dispensées par les établissements, services ou écoles mentionnées aux 1° à 10° et 12° de l'article L 6241-5 habilités à bénéficier des dépenses libératoires selon l'article L 6241-1 et établis dans la région,
- l'autre, établie par le Président du Conseil régional listant les organismes participant au service public de l'orientation tout au long de la vie (11° de l'article L 6241-5 du code du travail).

Il est rappelé que la taxe d'apprentissage est répartie en deux fractions :

- l'une principale de 0,59% de la masse salariale de l'entreprise dédiée au financement des formations par l'apprentissage,
- la seconde, un solde de 0,09% de la masse salariale de l'entreprise dédié au développement des formations technologiques et professionnelles initiales, hors apprentissage, et à l'insertion professionnelle.

La présente demande d'habilitation est exclusivement dédiée aux organismes participant au service public de l'orientation tout au long de la vie.

La liste des organismes participant au service public de l'orientation est établie par décision du Président du Conseil régional.

Cette liste fait l'objet d'un avis du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles mentionné à l'article L. 6123-3 (Article R6241-23 du code du travail) avant d'être communiquée par le président du Conseil régional au représentant de l'Etat dans la région pour une

publication en mars 2024.

TAXE D'APPRENTISSAGE - CAMPAGNE 2024

ORGANISME PARTICIPANT AU SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION	
Dénomination (raison sociale)	
Sigle ou appellation	
Service destinataire	
Adresse du siège social	
Code postal - Commune	
N° Siret	
N° téléphone <i>(de la structure)</i>	
Courriel <i>(pas de mail nominatif)</i>	
Nom et fonction de la personne à contacter	
N° de téléphone	
Courriel	
Adresse administrative si différente du siège social	
Code postal - Commune	
N° téléphone	
Courriel	
Nom du Président	
Nom du Directeur	
Activités principales de la structure	
Forme juridique (entreprise, association, établissement d'enseignement...)	
N° établissement UAI : (si immatriculation auprès du Rectorat)	

Si la demande est formulée au titre de plusieurs structures, remplir une fiche par organisme et la fiche de l'organisme gestionnaire de la collecte reprise ci-après.

ORGANISME GESTIONNAIRE

(si différent de l'organisme participant ou si plusieurs participants)

N° SIRET (celui de l'établissement détenteur du compte bancaire sur lequel seront virées les sommes affectées par les employeurs)	
Nom de l'organisme	
Sigle ou appellation	
Forme juridique de l'OG (entreprise, association, établissement d'enseignement...)	
Adresse	
Code postal - Commune	
N° téléphone (de la structure)	
Courriel (pas de mail nominatif)	
Nom du Président	
Nom du Directeur	
Nom et fonction de la personne à contacter	
N° de téléphone	
Courriel	

ATTENTION :

Le fait de figurer sur la liste ne crée pas un droit d'inscription automatique pour l'année suivante. Les services référents vérifient chaque année si les établissements remplissent bien les conditions.

Une fois votre demande instruite et acceptée, vous êtes invités à vérifier l'exactitude des données vous concernant sur l'arrêté publié sur le site internet de la Préfecture de région :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Documents-publications/Taxe-d-apprentissage/Taxe-d-apprentissage-dans-la-region-Hauts-de-France>

La reprise du logo de la Région Hauts-de-France sur les documents de communication de collecte n'est pas autorisée.

Le numéro de SIRET est obligatoire, si vous n'en disposez pas, il convient d'en faire la demande :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34727>

SELECTION : ACTION(S) PROPOSÉE(S) POUR 2024

Ce tableau reprend les principales actions / propositions développées par le candidat.

Pour chacune d'entre elles, les organismes sont invités à s'exprimer librement et à donner toutes les informations ou éléments permettant au Conseil régional d'évaluer précisément la qualité et la pertinence des actions et des interventions proposées.

Une ou plusieurs actions peuvent être proposées. Les actions recensées dans ce tableau ne sont pas exhaustives.

Actions	Éléments à développer par le candidat
Méthode de repérage des publics jeunes sans emploi, ni formation (actions de prévention, de remédiation, sécurisation des parcours de formation, liens avec les plateformes de décrochage...)	
Accueil, information, conseil et accompagnement personnalisés mis en œuvre pour le retour en formation des jeunes (valorisation des compétences, savoirs fondamentaux, comportement, autonomie...) ou pour des projets de reconversion professionnelle des adultes	
Découverte des métiers (actions innovantes de formations et d'immersions professionnelles) / Valorisation des filières et des métiers	
Collaboration avec les entreprises pour l'insertion en emploi des publics peu ou pas qualifiés en cohérence avec les besoins réels du territoire.	
Dynamique partenariale et territoriale avec le réseau des acteurs du CEP (Conseil en Evolution Professionnelle), l'Éducation Nationale, les établissements scolaires, de formation, les entreprises...	
Stratégie(s) d'implication des familles	
Stratégie(s) de communication et d'échange (tiers lieux, réseaux sociaux, plan de communication locale,...)	
Soutien à des projets ponctuels ou pérennes s'inscrivant dans un large panel thématique : entrepreneuriat, sport, santé,	

environnement, citoyenneté, numérique, mobilité...	
Actions éducatives innovantes (éveil par la culture, le numérique, l'international...)	
Autre(s)	
Public(s) cible(s) et nombre estimé	
Moyen d'accueil mis en œuvre des publics cibles (locaux, horaires...)	

Contexte territorial	Éléments à développer par le candidat
Présentation du territoire d'intervention (rural et péri-urbain, urbain, quartiers prioritaires), données socio-économiques	

Conduite de projet	Éléments à développer par le candidat
Équipe (réfèrent, intervenants...)	
Partenaire(s)	
Budget estimé (TTC)	
Calendrier de(s) action(s)	
Indicateurs d'évaluation, d'impacts et de suivi	
Autre(s)	

SELECTION : BILAN DE LA CAMPAGNE 2023

Descriptif des actions réalisées avec le financement du solde de la taxe d'apprentissage perçue lors de la précédente campagne				
Actions et lieux	Public visé et nombre	Descriptif	Budget total (en € TTC)	TA per- çue (en €)
Action 1 : Lieu(x) :				
Action 2 : Lieu(x) :				
Action 3 : Lieu(x) :				
Action 4 : Lieu(x) :				
Action 5 : Lieu(x) :				

Rajouter des lignes si nécessaire

Fait à : _____ , le

Signature, nom prénom et qualité du signataire